

2005/45

**Promotion d'une approche intégrée du développement rural
dans les pays en développement en vue d'éliminer
la pauvreté et d'assurer un développement durable**

Le Conseil économique et social,

Réaffirmant la déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 2003,

Rappelant sa décision 2004/48 du 22 juillet 2004,

Notant que le Brésil a proposé d'accueillir la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural en 2006,

Rappelant que l'éradication de la pauvreté et de la faim est cruciale pour la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment de ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire¹, et que le développement rural devrait faire l'objet d'une démarche intégrée qui engloberait les dimensions économique, sociale et environnementale, tout en tenant compte du souci de l'égalité des sexes, qui serait composée de politiques et programmes synergiques et qui serait équilibrée, ciblée et adaptée à chaque situation, qui serait prise en main localement et comporterait des synergies et des initiatives locales répondant aux besoins des populations rurales,

Ayant examiné à sa session de fond de 2005 les progrès ou l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 2003,

Décide d'examiner, à sa session d'organisation ordinaire de février 2006, la proposition en faveur de l'inclusion, lors de l'une de ses futures sessions de fond, d'un débat sur la promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable.

*40^e séance plénière
27 juillet 2005*

¹ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.